



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 15 septembre 2016

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### AIDE A L'EMBAUCHE PME : 3 000 AIDES EN ARDECHE

L'aide « Embauche PME » s'adresse aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 personnes qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic.

Dans le cadre du plan d'urgence contre le chômage et des mesures de soutien à l'embauche dans les PME depuis le 18 février 2016, chaque entreprise ou association qui engage un nouveau salarié rémunéré jusqu'à 1 900 € brut mensuels, bénéficie durant les 2 premières années du contrat, d'une prime trimestrielle de 500 €, **soit 4 000 € au total.**

Le bénéfice de l'aide financière est réservé à l'embauche d'un salarié en :

- CDI,
- CDD de 6 mois et plus,
- transformation d'un CDD en CDI,
- contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

La demande d'aide peut être faite :

- au moment de l'embauche effective du salarié ;
- ou au cours de l'exécution du contrat de travail dans **un délai maximal de six mois suivant la date d'embauche effective du salarié.**

Cette prime est cumulable avec certains dispositifs existants : réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires, CICE, etc.

#### **Début septembre, 3 000 aides ont été demandées en Ardèche.**

Ces données traduisent une contractualisation en CDD d'au moins 6 mois ou en CDI deux fois supérieure à la même période en 2015.

L'analyse qualitative souligne :

- la forte sollicitation des secteurs d'activité saisonniers (restaurants, campings, hôtels) et des commerces de détail. Le BTP et les transports représentent une part conséquente des demandes. Les métiers de bouche et l'industrie mobilisent cette aide plus fortement depuis quelques semaines ;
- une part importante des CDD mais qui se réduit en faveur des CDI (54 % en CDD en septembre 2016 contre 57 % en juin 2016 suite à la baisse du nombre de contrats saisonniers).

## **Simplicité, rapidité et facilité d'accès**

Les demandes sont à effectuer sur le site sécurisé :

<https://embauche-pme.asp-public.fr/depme/app.php>

*Pour tous renseignements, contacter la DIRECCTE UD ARDECHE 04 75 66 74 79  
(Ou le 09 70 81 82 10 service gratuit + prix d'un appel)*

---

## **CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet – Pôle de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

